



CONSEIL SYNDICAL du 10 mars 2023

Compte-rendu

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN Frédéric GODET, Philippe GRANDIN, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Pierre LEROUX, Boris MADEC (suppléant), Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Excusés : Thierry CLÉREMBEAUX, Gérard GRANDSIRE, Gilles MALLET, Clothilde MICHEL.

Absents : Karine BOURDELAS.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

En préambule, Mme Bellanger soutenue par d'autres délégués, manifestent leur mécontentement concernant la réception des documents moins de 24h avant la tenue du Conseil. M. le président répond que ce délai est dû aux différentes instances qui se sont tenues avant et qui ont demandé des ajustements jusqu'à la dernière minute. Le vote du budget du SITCOM intervient la première quinzaine de mars car le service a reçu des récriminations en 2022 pour ne pas avoir fourni les contributions plus en amont des votes des budgets des CDC. M. le président indique que notre calendrier est calé sur celui d'Argentan / Argentan Intercom pour que les délégués puissent siéger et voter les délibérations du SITCOM. Pour répondre aux réclamations, M. le président demande l'aval aux délégués de voter le budget tous les ans le 3^{ème} jeudi de mars. Cette date ainsi communiqué en amont au CDC, elles pourront organiser leur vote du budget en conséquence. La mesure est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation à l'unanimité par le Conseil du compte-rendu du précédent conseil syndical du 23/02/2023.
2. Approbation à l'unanimité du compte administratif 2022 et du compte de gestion suite au départ du Président comme le prévoit l'article L2121-14 du CGCT. Le président se retire et ne prend pas part au vote. Il est remplacé par le 1^{er} Vice-Président.
3. Affectation du résultat est réalisé en report pour l'année 2023 en fonctionnement et en investissement.
4. Redevance Spéciale – Vote à l'unanimité des tarifs appliqués en 2023 à la suite du renouvellement des conventions. Les tarifs sont appliqués au litre de déchets produits. Des nouveaux tarifs pour répondre à des besoins particuliers ont également été votés. M. Le Menahes demande pourquoi il n'y a pas de coût de mise à disposition de contenants facturés lors de ces demandes particulières. Pour cette première année, M. le Président indique que cela n'a pas été fait car les contenants sont tous amortis. Cette remarque sera prise en compte pour l'année 2024. Les tarifs de gestion des DIB seront arrondis pour le forfait de collecte et le coût de transport à 220 € et 9 € au lieu de 219,45 € et 8,91 €.
5. Dépôt en déchèterie – vote à l'unanimité de nouveaux tarifs 2023 appliqués au 1^{er} juin 2023. Ils ne tiennent pas encore compte du coût réel engagé par le SITCOM mais tend à



s'en rapprocher. Le Conseil est informé que malgré l'augmentation des coûts, le SITCOM n'a pas à sa connaissance eu à gérer avec les mairies des dépôts sauvages supplémentaires. En revanche, il a été constaté l'usage de carte de particuliers par des professionnels pour déposer des déchets dans les 24 passages autorisés non facturés. Il est demandé de faire un bilan des volumes facturés entre 2021 et 2022.

6. Budget primitif 2023 : le Conseil vote le budget à l'unanimité. Mme Bellanger demande pourquoi les primes d'assurance double pour la flotte de véhicules. M. le président indique que cela est dû aux incidents de ces 3 dernières années. Une négociation a été demandée car le SITCOM a fait appel à Consultassur pour gérer la rédaction et l'analyse des pièces de la consultation.
7. Contributions 2023 : le Conseil vote à l'unanimité les contributions 2023.
8. Délibération embauche d'un médiateur concernant l'opération de gestion et sensibilisation des déchets non conformes. Ce point est supprimé car non intégré au budget 2023 et pour donner suite aux décisions du bureau syndical qui s'est tenu le 2 mars 2023.
9. Normantri – délibération à l'unanimité du Marché public de service portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication.

Questions diverses.

Mme Cécile Dupont, Maire d'Aunou-le-Faucon partage son avis favorable concernant la tenue d'une réunion publique conjointe avec les communes de Sai et de Juvigny-sur-Orne. Le partage et le débat ont été très intéressants. Elle incite les autres communes du SITCOM à en organiser sur leur territoire et à se regrouper.

M. le président interpelle les élus de la ville d'Argentan pour organiser des réunions dans les quartiers de la ville. M. Jidouard et M. Lasne y sont favorables. Le SITCOM va donc faire une demande officielle à la mairie d'Argentan pour organiser 3 à 4 réunions publiques sur l'année 2023.

M. Lasne souhaiterait que le SITCOM communique plus sur ce qu'il fait. Par quel biais ? ce dernier est à déterminer et c'est pourquoi le SITCOM lance un audit qualité en 2023. L'article de presse du vendredi 10 mars dans Ouest France n'a pas été bien perçu surtout le jour du vote du budget. Ce sujet sera débattu courant de l'année 2023.